



## TOUT SAVOIR SUR LA FORMATION DPC EN QUATRE ETAPES

Chers Amis,

Nous nous attachons ici à vous informer sur la démarche à suivre pour votre inscription aux DPC proposés lors de notre congrès à STRASBOURG qui se tiendra les 22-23-24 octobre 2020 qui se dérouleront dans des salles dédiées et accessibles uniquement aux cardiologues inscrits aux formations DPC. Les 5 formations que nous vous proposons sont constituées de 4 ETAPES :

1. **L'AUDIT 1** où vous serez amené à remplir la grille relative à la pathologie étudiée pour 10 de vos patients concernés entre un mois et 15 jours avant le Congrès de STRASBOURG. (1h)
2. **La FORMATION** sur le thème lors du Congrès du CNCF à STRASBOURG (3h)
3. **L'AUDIT 2** où vous remplirez à nouveau la grille pour 10 nouveaux patients atteints de la pathologie étudiée entre 2 et 4 semaines après le Congrès de STRASBOURG (1h)
4. **La RESTITUTION DES RESULTATS** avec l'envoi d'un PPT réalisé par l'expert et une réunion téléphonique 2 mois après le Congrès de STRASBOURG (1h)

Les grilles vous seront communiquées après que votre inscription sera validée sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)

**ATTENTION** Ce descriptif ne concerne pas le DPC « Apnée du sommeil présentiel » dont la formation ne nécessite pas l'envoi des grilles mais 7 heures de formation présentielle.

Toutes les étapes sont obligatoires pour valider le DPC et son financement.

### MARCHE A SUIVRE POUR VOUS INSCRIRE

Premièrement : RETOURNER LE BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION AU CNCF.

Deuxièmement : VOUS INSCRIRE VOUS -MEME DIRECTEMENT SUR LE SITE

**ATTENTION** Pour le DPC « l'Apnée du sommeil » : ne faire pour l'instant que la pré-inscription auprès du CNCF

### VOUS N'AVEZ JAMAIS FAIT DE DPC :

- I. Vous êtes médecin libéral ou salarié de centre de santé, ou avez une activité mixte avec plus de 50% dans le libéral.

**IMPERATIF : AVOIR UN PROFIL SUR LE SITE WWW. mondpc.fr - POUR CREER CE PROFIL :**

- a. Vous êtes médecin cardiologue libéral ou votre activité est mixte avec plus de 50% en libéral :
  - Vous devez créer votre profil sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) en cliquant sur créer votre compte personnel (en haut à droite)
  - AU PREALABLE : vous devez avoir votre numéro de compte bancaire et votre RIB scanné dans votre ordinateur sans quoi l'enregistrement de votre profil ne se fera pas.
  - Une fois le compte créé, vous vous déconnecterez et vous reconnecterez pour l'inscription au programme.



#### b. Vous êtes salarié d'un centre de santé :

- Vous devez créer votre profil sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) en cliquant sur créer votre compte personnel (en haut à droite)
- AU PREALABRE : vous aurez scanné une fiche de paie de moins de trois mois et demandé à votre centre de santé leur RIB qui sera scanné également et à portée de main ; ces deux documents seront à rentrer dans votre profil (c'est votre centre de santé qui sera indemnisé pour compenser votre absence durant votre formation)
- Une fois le compte créé, vous vous déconnecterez et vous reconnecterez pour l'inscription au programme.

#### II. Vous êtes hospitalier :

Votre formation se fait hors circuit ANDPC : Vous n'avez donc pas à vous inscrire sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) mais une convention doit être établie entre votre hôpital et nous. Nous vous demandons de nous indiquer les coordonnées de votre établissement avec l'adresse postale - l'adresse mail - le téléphone et le nom de la personne responsable ainsi que vos coordonnées dans le bulletin d'inscription.

### COMMENT S'INSCRIRE à un PROGRAMME

#### I. Vous êtes médecin libéral ou salarié de centre de santé, ou avez une activité mixte avec plus de 50% dans le libéral et avez un compte sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)

- Aller sur la page d'accueil de votre profil avec votre adresse mail et votre mot de passe (à conserver précieusement)
- Aller sur l'onglet « RECHERCHE ACTIONS » à gauche
- Inscrire le n° de votre formation dans la fenêtre « référence de l'action »
- Puis faire « rechercher » ; le programme apparaît → aller sur « détail action de DPC » (à droite)
- Aller en bas de la page et cliquer sur le titre de votre programme pour choisir la session à laquelle vous voulez participer (attention au n° de session qu'il y en a plusieurs)
- Cliquer sur s'inscrire pour valider votre inscription à la session.

**Nous rappelons que si vous n'effectuez pas ces démarches, votre formation ne sera pas validée et l'OGPDC ne pourra procéder à votre indemnisation le moment venu.**

#### II. Vous êtes hospitalier :

Le bulletin de pré-inscription pour les hospitaliers retourné au CNCF, votre inscription sera validée dès réception de la convention signée.

Nous espérons que nos formations répondront à vos attentes.

Bien confraternellement,

**Toute l'équipe du DPC du CNCF**